

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 7 juillet 2026

Le sept juillet deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juillet deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	14
votants :	15
absents :	01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : Mme FRELAUT

Absents qui ont donné pouvoir : Mme FRELAUT pouvoir à M HAMEL

Secrétaire de séance : M CHAUVIN Eric

**N°2026064 - Objet : MISE EN VENTE DE BIENS COMMUNAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE
MANDAT DE COMMERCIALISATION AVEC SAFTI**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune est propriétaire de trois biens communaux qu'il convient de mettre en vente dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal, à savoir :

- l'immeuble situé 22 Grande Rue ;
- les maisons situées 3-5 rue de l'Arche de Noé ;
- la maison située La Lortière.

Afin d'assurer la commercialisation de ces biens, il est proposé de confier un mandat de vente à Madame Gérard, conseillère immobilière SAFTI, chargée de la diffusion et de la promotion des biens auprès d'acquéreurs potentiels.

Monsieur le Maire présente les conditions du mandat de commercialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de procéder à la mise en vente des trois biens communaux susmentionnés ;
- autorise Monsieur le Maire à confier un mandat de commercialisation à Madame Gérard (SAFTI) pour la vente de ces biens ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit mandat ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- ☐ Pour : 15
- ☐ Contre : 0
- ☐ Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
CHAUVIN Eric**

Fait et délibéré le 7 juillet 2026

**Pour extrait conforme,
Claude HAMEL, Maire**

Accusé de réception en préfecture
N°20260707-DCM2026064-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception en préfecture : 10/07/2026

